

N° 20

Séance du 18 novembre 2025

**COMITÉ SYNDICAL  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**

**SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS D'EMPLOIS**

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures dans les locaux de la mairie de Petit-Couronne, sous la présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents : Mmes Julie Lesage (présidente), Mme Hélène Pelli (titulaire), Dieynaba Diallo (titulaire)  
MM. Joël Bigot (titulaire), Michel Cantais (vice-président), Bruno Courtois (titulaire), Laurent Turquer (titulaire),

Était excusée : Mme Bernadette Gruel (vice-présidente)

La séance est ouverte à 17 h 10, M. Turquer est nommé secrétaire de séance.

Sur proposition de la Présidente,  
Après en avoir délibéré,

Décide la **suppression** des postes suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 2,5 heures spécialité Hip Hop (2,5/20<sup>e</sup>),
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 3 heures spécialité piano, orgue, clavecin (3/20<sup>e</sup>),
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 5 heures spécialité guitare (5/20<sup>e</sup>),
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 2 heures spécialité ensembles instrumentaux (2/20<sup>e</sup>),
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 7 heures spécialité cor (7/20<sup>e</sup>),
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 5 heures spécialité danse jazz (5/20<sup>e</sup>),
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 3,25 heures spécialité percussions (3,25/20<sup>e</sup>),
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 3,25 heures spécialité violoncelle (3,25/20<sup>e</sup>),
- Adjoint technique territorial à temps non complet de 17,50 heures spécialité entretien (17,5/35<sup>e</sup>)
- Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 17,5 heures spécialité adjoint de direction
- Assistant d'Enseignement Artistique à temps non complet de 4,75 heures spécialité intervention en milieu scolaire (4,75/20<sup>e</sup>),

Décide la **création** des postes suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2e classe à temps non complet de 2,5 heures, spécialité Hip-Hop (2,5/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2e classe à temps non complet de 3 heures, spécialité piano, orgue, clavecin (3/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2e classe à temps non complet de 5 heures, spécialité guitare (5/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2e classe à temps non complet de 2 heures, spécialité ensembles instrumentaux (2/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2e classe à temps non complet de 7 heures, spécialité cor (7/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2e classe à temps non complet de 4 heures, spécialité danse jazz (4/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2e classe à temps non complet de 3,25 heures, spécialité percussions (3,25/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2e classe à temps non complet de 2,25 heures, spécialité violoncelle (2,25/20e),
- Adjoint technique territorial à temps non complet de 17,50 heures spécialité agent d'entretien polyvalent et de régie technique (17,5/35<sup>e</sup>)
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2e classe à temps non complet de 17,5 heures, spécialité flûte traversière (17,5/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique de 2e classe à temps non complet de 13 heures spécialité intervention en milieu scolaire et formation musicale (13/20e),
- Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2e classe à temps non complet de 10 heures, spécialité trompette (10/20e),

Au vu de l'exposé,

Adopte à l'unanimité des présents à 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Julie Lesage